





MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION D/2024/........../MT/AGAC/DG
Portant approbation du guide relatif à la formation du personnel chargé de la gestion de l'information aéronautique et de la cartographie aéronautique

LE DIRECTEUR GENERAL.

Vu la Charte de la Transition :

Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;

Vu la Loi L/2018/048/ AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L/2013/063/CNT du 05 novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée ;

Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu le Décret D/2023/0097/PRG/CNRD/SGG du 07 avril 2023, portant nomination du Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu les nécessités de service :

DECIDE

Article 1: Est approuvée, par la présente décision, la première édition du guide relatif à la formation du personnel chargé de la gestion de l'information aéronautique et de la cartographie aéronautique.

Article 2: Le Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes est chargé de l'application de la présente Décision.

Article 3: La présente Décision qui annule toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Conakry 04 SEP. 2024

Sékou Oumar THIAM

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Ministère Chargé de l'Aviation Civile



GUIDE RELATIF A LA FORMATION DU PERSONNEL CHARGE DE LA GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE ET DE LA CARTOGRAPHIE AERONAUTIQUE

AGAC/ANS/GUID 010

1ère Edition / Révision 00 / Date : 12 Avril 2024

N° de contrôle : 09



Page 1 sur 4

CHAPITRE 00: ADMINISTRATION DU DOCUMENT

0.1 TABLEAU DE VALIDATION

	Fonctions	Nom et prénoms	Dates	Signature
Rédaction	Inspecteur ANS ANAC-CI	KONAN K. Renaud Hermann	16/04/2024	A MARIE
Vérifications	Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes	OULARE Kalagban	19 24	Julis.
	Sous-Directeur Sécurité de la Navigation Aérienne	KABA Oumar Fanta	19 24	ent I
Contrôle Qualité	Sous-Directrice Qualité	SESSOU Jacqueline	23/24	7000
Approbation	Directeur Général	THIAM Sékou Oumar	26/04	Alms.



AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 00

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 2 sur 4

0.2 LISTE DE DIFFUSION

Destinataire	N° de copie	Version
Directeur Général	01	Papier ou électronique
Directeur Général Adjoint	02	Papier ou électronique
Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes	03	Papier ou électronique
Sous-Direction Qualité	04	Papier ou électronique
Sous-Direction Sécurité de la Navigation Aérienne	05	Papier ou électronique
Direction de la Sécurité des Vols	06	Papier ou électronique
Direction de la Sûreté et Facilitation	07	Papier ou électronique
Sous-Direction digitalisation Informatique	00	Papier ou électronique
Direction du Transport Aérien	08	Papier ou électronique
Fournisseurs de services ANS	09	Papier ou Electronique



AGA	C/ANS/GUID 010
CHAPITRE 00	EDITION N° 01 12/04/2024
	REVISION N° 00
	Page 3 sur 4

0.3 ENREGISTREMENT DES ÉDITIONS / AMENDEMENTS

RECAPUTILATIF DES REVISIONS					
Edition	Révision	Date d'édition	Par	Fonction	Nature de la révision
01	00	Avril 2023	KONAN K. Renaud Hermann	Inspecteur ANS ANAC-CI	Edition initiale
			•		

0.4 LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCES

- RAG MAP Règlement Aéronautique de la Guinée relatif aux règles de conception et d'exploitation des cartes aéronautiques;
- RAG 4 Règlement Aéronautique de la Guinée relatif aux cartes aéronautiques ;
- RAG 11 Règlement Aéronautique de la Guinée relatif aux services de la circulation aérienne;
- RAG 15 Règlement Aéronautique de la Guinée relatif aux services d'information aéronautiques;
- Doc OACI 9868 Manuel de formation ;
- Doc 8697 Manuel des cartes aéronautiques.





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 00

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 4 sur 4

0.5 TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 00 : ADMINISTRATION DU DOCUMENT	1
TABLEAU DE VALIDATION LISTE DE DIFFUSION ENREGISTREMENT DES ÉDITIONS / AMENDEMENTS LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCES TABLE DES MATIERES	2 3 3
CHAPITRE 01. GENERALITES	1
1.1 DEFINITIONS ET SIGLES 1.1.1 Définitions 1.1.2 SIGLES 1.2 DISPOSITION GENERALES 1.2.1 Objet et champ d'application 1.2.2 Principe de la formation basée sur la compétence 1.2.3 Structure d'un cadre de compétence	1 3 4 4 4
CHAPITRE 02. CONCEPTION D'UN PROGRAMME DE FORMATION ET D'EVALUATION FONDÉES SUR LA COMPÉTENCE POUR LES PERSONNELS AIM ET MAP	
2.1 PROCESSUS DE CONCEPTION D'UN PROGRAMME DE FORMATION. 2.2 ELEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION FONDEE SUR LES COMPETENCES. 2.3 DESCRIPTION DES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION. 2.3.1 LA FORMATION INITIALE	3 4 4 5 6
CHAPITRE 03 : CADRE DE COMPETENCE DU PERSONNEL AIS/MAP	1
3.1 EXEMPLE DE CADRE DE COMPETENCE AIM	
ANNEXE 1 : TAXONOMIE	4



AGAC/ANS/GUID 010

| EDITION N° 01 | 12/04/2024 |
| CHAPITRE 01 | REVISION N° 00 |
| Page 1 sur 5

CHAPITRE 01. GENERALITES

1.1 DEFINITIONS ET SIGLES

1.1.1 Définitions

Dans le présent GUIDE, les termes qui suivent ont la signification indiquée ci-après :

Cadre de compétence OACI. Un cadre de compétence, élaboré par l'OACI, est un groupe de compétences sélectionnées pour une discipline aéronautique donnée. À chaque compétence correspondent une description et des comportements observables.

Certifier en état de navigabilité. Certifier qu'un aéronef ou ses éléments satisfont aux spécifications de navigabilité en vigueur après que de la maintenance a été effectuée sur l'aéronef ou sur ses éléments.

Compétence. Dimension des performances humaines qui est utilisée pour prévoir de manière fiable un bon rendement dans le travail. Une compétence se manifeste et s'observe par des comportements qui mobilisent les connaissances, les habiletés et les attitudes appropriées pour la réalisation d'activités ou de tâches dans des conditions spécifiées.

Comportement observable (OB). Comportement unique lié à un rôle, qui peut être observé et qui peut ou non être mesuré.

Conception de systèmes didactiques (ISD). Processus formel de création de cours de formation, comprenant analyse, conception, production et évaluation.

Conditions. Tout ce qui peut constituer un environnement spécifique dans lequel les performances seront démontrées.

Critères de performance. Indications utilisées pour évaluer si les niveaux de performance requis ont été atteints pour une compétence. Un critère de performance consiste en un comportement observable, une ou plusieurs conditions et une norme de compétence.

Erreur. Action ou inaction d'un membre du personnel d'exploitation qui donne lieu à des écarts par rapport aux intentions ou attentes de l'organisme ou du membre.

Évaluateur. Personne autorisée à effectuer l'évaluation formative et sommative finale de la performance d'un stagiaire.





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

CHAPITRE 01

REVISION N° 00

Page 2 sur 5

Évaluation. Détermination par un instructeur ou un évaluateur de la question de savoir si un candidat répond aux exigences de la norme de compétence requise dans des conditions données, sur la base de comportements observables. L'évaluation a lieu durant les étapes de formation et d'évaluation.

Événement. Combinaison d'une tâche ou d'une sous-tâche et des conditions dans lesquelles la tâche ou la sous-tâche doit être exécutée.

Formation de base. Formation de nature générale, mais qui est essentielle à des activités particulières.

Formation et évaluation fondées sur la compétence (CBTA). Formation et évaluation qui se caractérisent par une orientation sur la performance, l'accent sur des normes de performance et leur mesure, ainsi que l'élaboration de la formation selon des normes de performance spécifiées.

Formation pour une qualification spécialisée. Formation visant à développer un ensemble de compétences précises nécessaires à l'exécution de tâches de maintenance sur un type particulier d'équipement ou dans des environnements particuliers.

Gestion des erreurs. Processus consistant à déceler les erreurs et à y réagir en appliquant des mesures qui permettent d'en réduire les conséquences ou de les éviter ainsi que d'atténuer la probabilité d'erreurs ou de situations indésirables.

Guide d'évaluation (de constatations). Guide qui donne des renseignements détaillés sous la forme de constatations qu'un instructeur ou un évaluateur peut utiliser pour déterminer si un candidat remplit les conditions de la norme de compétence.

Liste d'écarts de configuration (LEC). Liste établie par l'organisme responsable de la conception de type, avec l'approbation de l'État de conception, qui énumère les pièces externes d'un type d'aéronef dont on peut permettre l'absence au début d'un vol, et qui contient tous les renseignements nécessaires sur les limites d'emploi et corrections de performance associées.

Modèle de compétence adaptée. Groupe de compétences, avec la description et les critères de performance qui s'y rattachent, adapté d'un cadre de compétence OACI et qu'une organisation utilise pour élaborer une formation et une évaluation fondées sur la compétence pour un rôle donné.





Norme de compétence. Niveau de performance défini comme acceptable lorsqu'on évalue si la compétence a été mise en application ou non.

Objectif de formation. Exposé clair composé de trois parties : la performance désirée, ou ce que le stagiaire est censé être capable de faire à la fin de la formation (ou à la fin de certaines étapes de la formation), la norme de performance qui doit être atteinte pour confirmer le niveau de compétence du stagiaire, et les conditions dans lesquelles le stagiaire fera la démonstration de compétence.

Organisme de formation agréé (ATO). Organisme agréé par un État contractant et fonctionnant sous sa supervision conformément aux dispositions de l'Annexe 1, qui peut dispenser une formation homologuée.

Performances humaines. Capacités et limites de l'être humain qui ont une incidence sur la sécurité et l'efficacité des opérations aéronautiques.

Qualification. Mention qui, portée sur une licence ou associée à cette licence et s'intégrant à celle-ci, indique les conditions, privilèges ou restrictions propres à cette licence.

1.1.2 SIGLES

AAC : Autorité de l'aviation civile

ADDIE: Analyser, concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer

ANSP: Fournisseur de services de navigation aérienne

ATM: Gestion du trafic aérien

ATO: Organisme de formation agréé

CBTA: Formation et évaluation fondées sur la compétence

CE : Élément de compétence

CHA: Connaissances, habiletés, et attitudes

OB : Comportement observable

OJT : Formation en cours d'emploi

OJTI: Instructeur de formation en cours d'emploi

PC : Critère de performance QA : Assurance de la qualité

QS: Système qualité



AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

CHAPITRE 01

REVISION N° 00

Page 4 sur 5

1.2 DISPOSITION GENERALES

1.2.1 Objet et champ d'application

Le présent guide est élaboré pour servir d'orientation dans l'élaboration des formations fondées sur les compétences pour le personnel en charge de la Gestion de l'Information Aéronautique (AIM) et de la cartographie aéronautique (MAP) à différents niveaux de responsabilité et de performance.

Il permet de fournir:

- des lignes directrices au personnel responsable de la conception et la mise en œuvre des programmes de formation des spécialistes AIM et MAP.
- des directives spécifiques aux instructeurs et concepteurs de cours pour les domaines AIM et MAP.

1.2.2 Principe de la formation basée sur la compétence

Les compétences pertinentes sont définies avec précision pour un rôle particulier dans une discipline telle que la cartographie aéronautique.

Il existe un lien explicite entre les compétences et la formation, la performance requise et l'évaluation. Les compétences sont formulées de manière à garantir qu'il est possible d'y être formé, qu'elles sont observables et évaluées constamment dans un large éventail de contextes de travail pour une profession ou un rôle aéronautique donné.

Les stagiaires démontrent une compétence avec succès en atteignant la norme de compétence associée. Chaque partie intéressée dans le processus, à savoir le stagiaire, l'instructeur, l'organisme de formation, l'exploitant, le prestataire de services et le réglementeur, a une compréhension commune des normes en matière de compétence.

Des critères de performance précis sont établis pour évaluer la compétence. La constatation de l'exécution d'un travail de manière compétente est valide et fiable.

Les jugements des instructeurs et évaluateurs sont calibrés pour atteindre un coefficient élevé de fiabilité inter-évaluateurs. L'évaluation des compétences se fonde sur des observations multiples dans des contextes multiples.

Pour être considéré compétent, l'intéressé fait preuve d'une performance intégrée de toutes les compétences requises pour une norme spécifique.





AGA	C/ANS/GUID 010	- United States of the Control of th
CHAPITRE 01	EDITION N° 01 REVISION N° 00	
	Page 5 sur 5	

1.2.3 Structure d'un cadre de compétence

La formation et l'évaluation fondées sur la compétence visent à former une personne et à évaluer sa capacité d'exécuter une tâche conformément à la norme attendue dans un lieu de travail organisationnel. En conséquence, un organisme en charge des activités de cartographie aéronautique et de gestion de l'information aéronautique devra mettre en œuvre une formation et une évaluation fondées sur la compétence en l'adaptant à son contexte réel de cadre de compétence tout en s'appuyant sur le modèle de compétence ci-après :

		Critères de performance		
Compétence adaptée	Description	Comportement observable (OB)	Évaluation de la compétence	
Compétence adaptée 1	Description I	OB I	Norme de compétence finale	Conditions
		OB 2		
		OB n		
Compétence adaptée 2	Description 2	OB I		
		OB 2		
		OB n		
Compétence adaptée n	Description n	OB 1		
		OB 2		
		OB n		

Figure 1 : modèle de cadre de compétence adapté



AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 1 sur 7

CHAPITRE 02. CONCEPTION D'UN PROGRAMME DE FORMATION ET D'EVALUATION FONDÉES SUR LA COMPÉTENCE POUR LES PERSONNELS AIM ET MAP

Un programme de formation et d'évaluation fondé sur la compétence pour les fournisseurs de services de navigation aérienne en charge de la gestion de l'information aéronautique et de la cartographie aéronautique comprendra une formation en cours d'emploi de manière à assurer le maintien des normes de compétence appropriées à l'exercice des fonctions. La formation en cours d'emploi sera assurée sous la supervision d'un instructeur de formation en cours d'emploi qualifié qui a obtenu une autorisation de donner une formation dans le domaine dans lequel sera délivrée la qualification.

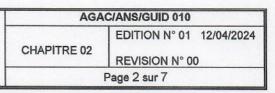
Le programme de formation et d'évaluation fondé sur la compétence pour le personnel AIM et MAP comprendra une évaluation continue du programme de formation qui sera acceptable pour l'autorité. L'évaluation permettra de s'assurer que :

- a) les plans de formation et d'évaluation conviennent au travail des contrôleurs de la circulation aérienne dans le contexte et l'environnement particuliers où ils pourraient être appelé à travailler après la formation;
- b) le plan de formation permet aux stagiaires d'atteindre les normes de compétence intermédiaires (le cas échéant) et finales ;
- c) des mesures correctives sont prises si l'évaluation effectuée pendant ou après la formation indique qu'elles sont nécessaires.

Tout organisme ayant l'intention d'établir une formation et une évaluation fondées sur la compétence qui soient spécifiques à leur environnement et leurs exigences fait appel au cadre de compétence OACI et au modèle comprenant les types de formation suivant la figure ci-dessous :







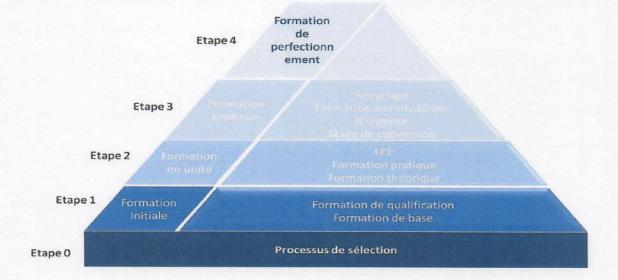


Figure 2: Types de formation applicables

2.1 PROCESSUS DE CONCEPTION D'UN PROGRAMME DE FORMATION

Conformément aux recommandations de l'OACI, le processus de mise en œuvre de la formation du personnel technique chargé de la sécurité de l'aviation civile est établi suivant les étapes ci-après :



Figure 3 : processus de mise en œuvre de la formation

Les deux premières étapes ANALYSE (des besoins de formation) et CONCEPTION (d'un programme local de formation fondée sur les compétences) visent à établir la spécification de formation, le modèle de compétence adapté, le plan d'évaluation et le plan de formation qui serviront à élaborer et à donner le cours de formation.





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 3 sur 7

L'étape ÉVALUATION sert à juger de l'efficacité de la formation et de l'évaluation et à recommander des améliorations, s'il y a lieu.

2.2 ELEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION FONDEE SUR LES COMPETENCES

La formation et l'évaluation fondées sur les compétences visent à assurer l'accès à une main d'œuvre compétente pour la prestation de services de gestion de l'information aéronautique et de cartographie aéronautique dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité.

Différents éléments sont nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Ils sont indiqués à la figure cidessous.

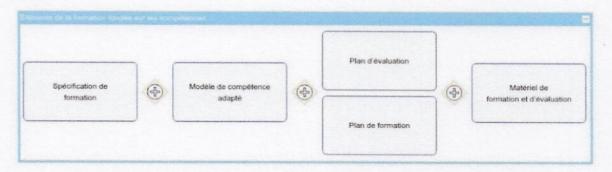


Figure 4 : Eléments du programme de formation fondées sur les compétences
Les éléments du programme de formation fondés sur les compétences sont décrits dans le
tableau suivant.

Elément du programme de formation	Description
Specification de formation	Document qui décrit l'objet de la formation, la liste des tâches et les exigences à respecter au moment de la conception de la formation





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 02

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 4 sur 7

Modèle de compétence adapté	Groupe des compétences, accompagnées de leur description et des critères de performance associés, établis à partir du cadre de compétence AIM et MAP pour élaborer un programme de formation et d'évaluation fondées sur les compétences pour un rôle donné. Un modèle de compétence adapté comprend les éléments suivants : **Compétences**. Compétences qui doivent être acquises à la fin de la formation. **Critères de performance**. Combinaison de comportements observables, de conditions et de normes servant à déterminer si le niveau de performance requis a été atteint
Plan d'évaluation	Document qui décrit les activités et outils d'évaluation (guide d'évaluation [de constatations], liste de vérification des compétences, formulaire d'évaluation des compétences) qui serviront à déterminer si le niveau de compétence requis a été atteint
Plan de formation	Document utilisé pour structurer, élaborer et donner la formation
Matériel de formation et d'évaluation	Matériel utilisé pour donner la formation en conformité avec le plan de formation. Ce matériel comprend notamment le programme de cours, les notes pédagogiques, les manuels, les présentations et les exercices de simulation.

2.3 DESCRIPTION DES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION

La formation aux fins de ce document est décrite ci-dessous. Chaque type de formation peut avoir des préalables. Un type de formation ne dépend pas nécessairement d'un autre type de formation et toute formation peut être suivie selon les besoins.

2.3.1 La formation initiale

La formation initiale porte sur les connaissances et les aptitudes fondamentales d'une part permettant de connaitre l'organisation de l'entreprise et son fonctionnement (familiarisation) et





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 02

REVISION N° 00

Page 5 sur 7

d'autre part assurant l'acquisition des capacités théoriques dans le domaine de spécialisation concerné

Avant de procéder à la formation initiale, les stagiaires doivent avoir un niveau de connaissance de base au moins dans les domaines suivants et leurs relations avec le secteur de l'aviation :

- Réglementation aéronautique internationale, régionale et nationale
- Gestion du trafic aérien (ATM)
- Aérodromes
- Exploitation et caractéristiques des aéronefs
- Météorologie
- Géographie / Cartographie
- Communication, navigation et surveillance (CNS)
- Systèmes de gestion de la qualité
- Systèmes de gestion de la sécurité
- Les facteurs humains
- Concepts, stratégies de gestion de l'information aéronautique (AIM)
- Technologies de l'information

Ces bases doivent être abordées dans la formation ab initio de l'agent.

L'objectif de la formation ab initio est d'harmoniser les compétences et connaissances des stagiaires avant qu'ils ne commencent la formation initiale.

La formation initiale correspond à la première phase de la formation de qualification. Son objectif est d'apporter des compétences et connaissances de base aux stagiaires récemment recrutés ou qui effectuaient un autre type de travail. Le programme d'enseignement de la formation initiale est basé sur le cadre de compétences (AIIM ou MAP). La durée associée à cette formation et le test de maîtrise se rapportent au programme.

La formation initiale doit être suivie d'une formation en cours d'emploi (FCE) afin de veiller à ce que les compétences et les connaissances acquises lors de la formation initiale soient consolidées.

2.3.2 La formation en unité ou formation cours d'emploi

C'est l'ensemble des formations professionnelles permettant de consolider les connaissances assimilées et d'acquérir des aptitudes, un savoir-faire et des compétences pratiques dans un ou





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 6 sur 7

plusieurs domaines spécifiques. Elle est délivrée à un agent technique par un instructeur ou un agent expérimenté et chevronné dans le domaine technique concerné ayant reçu une habilitation.

Bien que la formation en cours d'emploi ne puisse pas être considérée comme un cours de formation spécifique, au sens strict, il s'agit d'une phase essentielle d'un programme de formation.

Son but est de renforcer la formation formelle et d'aider à atteindre les normes de compétences requises. Comme c'était le cas avec la formation de base, le programme d'enseignement de la formation en cours d'emploi sera basé sur le cadre de compétences AIM ou MAP et axé sur les objectifs de la formation. Le cas échéant, les phases de la formation en cours d'emploi peuvent également suivre une formation initiale, spécialisée, avancée, récurrente ou de remise à niveau.

2.3.3 La formation continue (formation périodique ou de recyclage)

La formation continue vise à assurer le maintien des compétences et à préparer le personnel à la mise à niveau ou à la modification des systèmes.

La formation continue sur un module qualifiant peut ne pas être nécessaire si l'agent exerce régulièrement les activités professionnelles liées à ce module de qualification, à moins que le module ait subi des amendements majeurs.

La formation continue comprend la formation de recyclage et la formation périodique.

Formation périodique

C'est une formation continue qui s'effectue à intervalle défini pour le maintien d'une qualification ou compétence donnée. Le fournisseur de service peut définir une a période minimale pour le renouvellement des formations d'obtention de qualification mais qui n'excédera 5 ans. Le renouvellement des formations d'obtention de qualification s'impose si l'agent n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant une période donnée. Une période de 24 mois est assez significative pour un renouvellement en cas d'inactivité.

L'objectif des formations périodiques est de renforcer les compétences et les connaissances qui se sont affaiblies du fait d'une rare utilisation ou de l'écoulement du temps.

En raison de l'importance critique de la fonction de l'AIM et MAP en matière de sécurité, il est fortement conseillé d'identifier les compétences et connaissances qui se sont affaiblies avec le temps et de planifier en conséquence une formation périodique.





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

CHAPITRE 02

REVISION N° 00

Page 7 sur 7

Le programme d'enseignement de la formation périodique doit être dérivé du cadre de compétences.

Formation de recyclage

C'est une formation continue sans fréquence particulière définie. Elle se fait au besoin pour le maintien d'une qualification ou compétence donnée. Elle vise les formations sur les tendances et évolutions technologiques nouvelles et émergentes, ainsi que sur les évolutions des règlements et procédures applicables et les changements dans le domaine de l'aviation civile.

L'objectif de la formation récurrente est de prendre en compte les modifications apportées aux critères et réglementations disponibles.

Il est primordial que le spécialiste AIM ou cartographe mette ses connaissances et ses compétences à niveau conformément aux dernières exigences, réglementations, technologies et meilleurs pratiques identifiées.

Le programme doit être dérivé du cadre de compétences AIM ou MAP selon domaine cerné et peut inclure la formation en cours d'emploi si nécessaire.

2.3.4 La formation de perfectionnement ou avancée

L'objectif de cette formation est d'améliorer les compétences du personnel expérimenté afin qu'il puisse traiter efficacement des problèmes complexes de conception, de suivi et de résolution de carences dans leur domaine. Ces compétences sont essentielles pour atteindre un niveau de performance acceptable et améliorer en continue la qualité des produits et services.

L'organisme doit donc identifier l'ensemble des formations applicables à son domaine de responsable qui permettront d'atteindre cet objectif.





AGA	C/ANS/GUID 010
CHAPITRE 03	EDITION N° 01 12/04/202
	REVISION N° 00
F	Page 1 sur 13

CHAPITRE 03: CADRE DE COMPETENCE DU PERSONNEL AIS/MAP

Dans le cadre de la conception du cadre de compétence dans la gestion de l'information aéronautique (AIM) et cartographie aéronautique (MAP), les exemples de cadre de compétence ci-après peuvent servir d'orientation tout l'adaptant au contexte et spécificité de l'organisme.

3.1 EXEMPLE DE CADRE DE COMPETENCE AIM

X	UNITE DE COMPETENCE				
X.X	ELEMENT DE COMPETENCE				
X.X.X	Objectif final (Critère de performance)	Docs de référence			
1	GESTION DES DONNEES ET DE L'INFORM	MATION			
1.1	Prétraitement des données				
1.1.1	Recevoir et enregistrer les données brutes (interne et / ou externe)	Procédures internes			
1.1.2	Evaluer si les données brutes proviennent d'une source autorisée	OACI Annexe 15, Chap.7 et Appendice 1; Doc 8126 ; Procédures internes			
1.1.3	Evaluer si les données répondent aux exigences de protections de données	Procédures locales : MAN SDP (§ SDP3)			
1.1.5	Identifier s'il y'a besoin de traduire et / ou coder les données brutes	OACI Doc 9713, Doc 8400			
1.1.6	Analyse de la pertinence des données	OACI Annexe 15; Procédures internes			
1.1.7	Vérifier la qualité des données brutes	OACI Annexe 15 ; Chap.3 ; Procédures locales			





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

CHAPITRE 03

REVISION N° 00

Page 2 sur 13

1.1.8	Analyser les données pour en vérifier l'exhaustivité, la cohérence, les abréviations et les ambiguïtés	OACI Doc 8400 ; Procédures internes
1 1 4 1	Identifier toutes contradictions, tous doublons et toutes mauvaises interprétations des données	OACI Annexe 15, Chap.4-7
1.1.10	Coordonner avec la source des données	Procédures internes
1.1.11	Exécuter les actions correctives	Procédures internes
1.2	Traitement de données	
1.2.1	Procéder au stockage de données	Procédures internes
1.2.2	Evaluer l'impact des données sur les publications existantes, l'importance et la complexité des données et leur temporalité	Procédures internes
1.2.3	Coordonner avec les autres parties prenantes	Procédures internes
1.2.4	Sélectionner les moyens de publication	Procédures internes
1.2.5	Définir (ou programmer) le programme des différentes étapes de publication en prenant en compte les échéances principales, proposer la date effective de publication et le cycle AIRAC	OACI Annexe 15 et Procédures internes, Doc 8126
1.2.6	Effectuer les calculs, ex : conversion de données	Procédures internes
1.2.7	Appliquer les règles de formatage des données	Procédures internes
1.2.8	Entrer les données dans l'application	Procédures internes
1.2.9	Rassembler les données statistiques	Procédures internes
1.2.10	Publier les données	Procédures internes
1.3	Utilisation de la Base de Données, s'il y	a lieu
1.3.1	Appliquer les opérations de maintenance de la base de données	Procédures internes
1.3.2	Identifier les erreurs dans l'utilisation de la base de données et utiliser les procédures en vigueur pour signaler les erreurs	Procédures internes





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 03

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 3 sur 13

1.3.3	Utiliser les applications	Procédures internes
1.4	Production de l'ensemble des données et fichiers	
1.4.1	Sélectionner les données requises	Procédures internes
1.4.2	Compiler l'ensemble des données et fichiers (ex : terrain et obstacles, PIB, liste de NOTAM valides)	Documents OACI et/ ou Procédures internes
1.4.3	Coordonner avec d'autres autorités s'il y a lieu	Procédures internes
1.4.4	Vérifier l'ensemble des données et fichiers	Procédures internes
1.4.5	Obtenir l'approbation	Procédures internes
1.4.6	Publier l'ensemble des données et fichiers	Procédures internes
1.5	Conservation des Données /Information et Bibliothèque (Interne et Externe)	
1.5.1	Conserver les publications (ex : AIP)	Annexe 15 et Procédures internes
1.5.2	Conserver les données (statique et/ou dynamique)	Procédures internes
1.5.3	Conserver les rapports	Procédures internes
2	DONNEES STATISTIQUES	
2.1	Production d'AIP/ Amendement Al	P
2.1.1	Préparer le contenu (texte, tableaux, graphiques, et autres éléments)	OACI Annexe 15, Annexe 4 Doc 8126, Doc 8400, Doc 8697, Procédures internes
2.1.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
2.1.3	Traduire le texte dans le langage approprié	Procédures internes
2.1.4	Vérifier le contenu	Procédures internes





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 03

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 4 sur 13

2.1.5	Obtenir l'approbation du contenu	Procédures internes
2.1.6	Compiler les produits	Procédures internes
2.1.7	Obtenir l'approbation sur les produits compilés	Procédures internes
2.1.8	Publier l'AIP/ amendement AIP (en version papier et /ou électronique)	Annexe 15 Section 3.3, OACI 9855 (utilisation d'internet) Procédures internes
2.2	Production des suppléments AIP	
2.2.1	Préparer le contenu (texte, tableaux, graphiques, et autres éléments)	Procédures internes
2.2.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
2.2.3	Traduire le texte dans le langage approprié	Procédures internes
2.2.4	Vérifier le contenu	Procédures internes
2.2.5	Obtenir l'approbation du contenu	Procédures internes
2.2.6	Compiler les produits	Procédures internes
2.2.7	Obtenir l'approbation sur les produits compilés	Procédures internes
2.2.8	Publier suppléments AIP (en version papier et /ou électronique)	Procédures internes
2.3	Production de circulaire d'information aéronau	tique (AIC)
2.3.1	Préparer le contenu (texte, tableaux, graphiques, et autres éléments)	Procédures internes
2.3.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
2.3.3	Traduire le texte dans le langage approprié	Procédures internes
2.3.4	Vérifier le contenu	Procédures internes





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024 CHAPITRE 03

REVISION N° 00

Page 5 sur 13

2.3.5	Obtenir l'approbation du contenu	Procédures internes
2.3.6	Compiler et vérifier le contenu	Procédures internes
2.3.7	Obtenir l'approbation sur les produits compilés	Procédures internes
2.3.8	Publier l'AIC (en version papier et /ou électronique)	Annexe 15 Section 3.3, OACI Doc 9855 et Procédures internes
2.4	Production de cartes	
2.4.1	Préparer les cartes	OACI Annexe 4, Doc 8697; Doc 9674; Procédures internes
2.4.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
2.4.3	Traduire le texte dans le langage approprié	Procédures internes
2.4.4	Vérifier le contenu	Procédures internes
2.4.5	Obtenir l'approbation des cartes	Procédures internes
2.4.6	Publier les cartes (en version papier et /ou électronique)	Annexe 15 Section 3.3 ; OACI Doc 9855 ; Procédures internes
3	DONNEES DYNAMIQUES	
3.1	Production de NOTAM	
3.1.1	Préparer le contenu (séries, numéro, ligne Q, Champ E, etc.)	OACI Annexe 15 Chap.5, OACI Doc 8126
3.1.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
3.1.3	Traduire le texte dans le langage approprié	Procédures internes
3.1.4	Vérifier le contenu	Procédures internes





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 03

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 6 sur 13

3.1.5	Publier le NOTAM	Doc 10066 (PANS AIM), Annexe 10 Vol 2 Chap. 4; Doc 8126; Doc 7910; Doc 8400; Procédures internes
3.2	Production de liste de vérification des NOTA	M en vigueur
3.3.1	Préparer la liste de vérification des NOTAM en vigueur	Procédures internes
2.3.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
2.3.3	Vérifier le contenu	Procédures internes
2.3.4	Publier la liste de vérification des NOTAM en vigueur	Doc 10066 (PANS AIM), Annexe 10 Vol 2 Chap. 4; Doc 8126; Doc 7910; Doc 8400; Procédures internes
3.3	Production de SNOWTAM, s'il y a lieu	
3.3.1	Préparer les SNOWTAM	Doc 10066 (PANS AIM), OACI Doc 8126
3.3.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
3.3.3	Vérifier le contenu	Procédures internes
3.3.4	Publier les SNOWTAM	Doc 10066 (PANS AIM), Annexe 10 Vol 2 Chap. 4; Doc 8126; Doc 7910; Doc 8400; Procédures locales
3.4	Production d'ASHTAM, s'il y a lie	eu
3.1.1	Préparer les ASHTAM	Doc 10066 (PANS AIM), OACI Doc 8126
3.1.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
3.1.3	Vérifier le contenu	Procédures internes





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 03

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 7 sur 13

3.1.4	Publier l'ASHTAM	Doc 10066 (PANS AIM), Annexe 10 Vol 2 Chap.4; Doc 8126; Doc 7910; Doc 8400; Procédures internes
4	PRODUITS ET SERVICES ADDITIONNE	ELS
4.1	Fourniture de Produits et Services Additi	onnels
4.1.1	 Préparer les produits additionnels – ensemble des données et fichiers (ex : produits et services destinés aux entreprises, guide VFR), et Autres produits sur mesure pour les parties prenantes 	Procédures internes
4.1.2	Coordonner avec les autres parties concernées	Procédures internes
4.1.3	Vérifier le contenu	Procédures internes
4.1.4	Obtenir l'approbation	Procédures internes
4.1.5	Rendre les services et produits additionnels disponibles	OACI Annexe 15, Doc 8126 ; Doc 9855 ; Annexe 10, Vol 2 Chap.4 ; Procédures internes
5	INFORMATION AVANT-ET APRES LE VOL	
5.1	Fourniture de l'Information avant le vol	
5.1.1	Fournir ou rendre disponible les informations avant le vol (ex : AIP, PIB, etc.)	OACI Annexe 15, Doc 8126, Doc 9855 ; Annexe 10, Vol 2 Chap.4 ; Procédures internes
5.1.2	Assister les parties prenantes dans la phase avant le vol	Procédures internes
5.2	Fourniture de l'Information après le	vol
5.2.1	Réception des données/information après le vol	OACI Annexe 15, Doc 8126 et Procédures internes
_		





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 03

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 8 sur 13

5.2.2	Assister les parties prenantes dans la phase après le vol	Procédures internes
5.2.3	Traiter les données/information après le vol	Procédures internes
5.2.4	Transmettre les données/information après le vol aux parties concernées	Procédures internes
6	ARO	
6.1	Traitement des FPL	
6.1.1	Réceptionner le FPL déposé	OACI Doc 4444 ; Procédures internes
6.1.2	Traiter le FPL (Vérifier que le format et les conventions des données y sont respectés, et les données sont complètes et exactes)	Procédures internes
6.1.3	Réceptionner, créer et traiter les messages associés/supplémentaires	Procédures internes
6.1.4	Exécuter les actions correctives	Procédures internes
6.1.5	Transmettre le FPL	OACI Annexe 10 Vol 2 Chap.4 ; Doc 4444 ; Procédures internes
6.2	Activités de coordination	
6.2.1	Assister les parties prenantes dans la phase avant et après le vol	Procédures internes
6.2.2	Coordination avec ATS	Procédures internes
6.2.3	Coordination avec le centre de coordination de recherche et sauvetage (SRCC)	Procédures internes
6.2.4	Coordination avec les autres parties prenantes	Procédures internes
7	Continuité de l'activité/du service	





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

CHAPITRE 03

REVISION N° 00

Page 9 sur 13

7.1	Connaissance des procédures locales d'urgence	
7.1.1	Gestion des données et de l'information	Procédures internes
7.1.2	Information sur les données statiques	Procédures internes
7.1.3	Information sur les données dynamiques	Procédures internes
7.1.4	Information avant et après le vol	Procédures internes
7.1.5	Produits et Services Supplémentaires	Procédures internes
7.1.6	ARO	Procédures internes
7.2	Mise en œuvre des procédures locales d'urgence	
7.2.1	Gestion des données et de l'Information	Procédures internes
7.2.2	Information sur les données statiques	Procédures internes
7.2.3	Information sur les données dynamiques	Procédures internes
7.2.4	Information avant et après le vol	Procédures internes
7.2.5	Produits et Services Supplémentaires	Procédures internes
7.2.6	ARO	Procédures internes
8	Anglais	
8.1	Démontrer un niveau approprié de maîtrise de l'anglais	
8.1.1	Parler, écouter, lire et écrire comme déterminé par la pratique AIS	
8.2	Anglais aéronautique	
8.2.1	Reconnaître la terminologie associée aux AIS	Annexe 15, PANS AIM, Doo 8126





AGAC/ANS/GUID 010		
CHAPITRE 03	EDITION N° 01	12/04/2024
	REVISION N° 0	0
P	age 10 sur 13	

3.2 EXEMPLE DE CADRE DE COMPETENCE MAP

<	UNITE DE COMPETENCE	
X.X	ELEMENT DE COMPETENCE	
X.X.X	Objectif final (Critère de performance)	Docs de référence
1	Modes de représentation du langage carto	graphique
1.1	Implantation	
1.1.1	Réaliser une implantation ponctuelle, linéaire, surfacique	Doc OACI 8697 Procédures internes
1.1.2	Réaliser une implantation quantitative	Doc OACI 8697 Procédures locales
1.1.3	Réaliser une implantation ordonnée	Doc OACI 8697 Procédures locales
1.1.5	Réaliser une implantation qualitative	Doc OACI 8697 Procédures locales
1.2	Sémiologie graphique	
1.2.1	Comprendre le concept de la sémiologie	Procédures locales
1.2.2	Identifier les modes de représentation (variables visuelles : taille, forme, valeur, grain, orientation, couleur, trame)	
1.2.3	Appliquer les règles de sémiologie	Procédures locales
1.3	Planimétrie	**************************************





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 03

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 11 sur 13

1.3.1	Comprendre le concept et principe de planimétrie	Procédures Locales
1.3.2	Identifier les informations planimétriques	Procédures Locales
1.3.3	Appliquer les informations planimétriques	Procédures Locales
1.4	Orographie et topographie	
1.4.1	Comprendre le concept de l'orographie et topographie	Procédures Locales
1.4.2	Comprendre les paramètres liés à l'orographie et topographie	Procédures Locales
1.4.3	Appliquer les paramètres liés à l'orographie et topographie	Procédures locales
1.5	Généralisation cartographique	
1.5.1	Comprendre la sélection, la schématisation et l'harmonisation	Annexe 15 et Procédures locales
1.5.2	Appliquer les règles de sélection, la schématisation et l'harmonisation	Procédures locales
1.5.3	Conserver les rapports	Procédures locales
1.6	Echelle et projection	
1.6.1	Comprendre les types d'échelle et projection	
1.6.2	Appliquer les types d'échelle et projection	
2	Géoréférencement cartographic	lue
2.1	Géoréférencement d'une imag	e
2.1.1	Comprendre le principe et les règles de géo référencement d'une image	OACI Annexe 15, Annexe 4 Doc 8126, Doc 8400, Doc 8697, Procédures locales





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

CHAPITRE 03

REVISION N° 00

Page 12 sur 13

2.1.2	Réaliser le géoréférencement d'une image (correction géométrique par choix de points d'appui ou points d'ancrage)	Procédures locales
2.2	Géoréférencement d'un fichier	
2.2.1	Comprendre le principe et les règles de géoréférencement d'une image	
2.2.1	Réaliser le géoréférencement d'un fichier en mode raster (à l'aide de pixels avec des valeurs numériques)	Procédures locales
2.2.2	Réaliser le géoréférencement d'un fichier en mode vecteur (à l'aide de formes géométriques de types linéaires, ponctuelles ou surfaciques	Procédures locales
3	Maitrise des renseignements aéronautiques	
3.1	Application des spécifications de qualité relative à l'intégrité	
3.1.1	Comprendre les spécifications de qualité relative à l'intégrité des données cartographiques.	Procédures internes
3.1.2	Appliquer les spécifications de qualité relative à l'intégrité des données cartographiques.	Procédures internes
3.2	Application des spécifications de qualité relative à la précision	
3.2.1	Comprendre les spécifications de qualité relative à la précision des données cartographiques.	Procédures internes
3.2.2	Appliquer les spécifications de qualité relative à la précision des données cartographiques.	Procédures internes
3.3	Application des spécifications de qualité relat	ive à la traçabilité
3.3.1	Comprendre les spécifications de qualité relative à la traçabilité des données cartographiques.	Procédures internes





AGAC/ANS/GUID 010

CHAPITRE 03

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 13 sur 13

3.3.2	Appliquer les spécifications de qualité relative à la traçabilité des données cartographiques.	Procédures internes
4	Maitrise des renseignements aéronautiques	
4.1	Distinguer les renseignements aéronautiques applicables à chaque carte	Procédures internes
4.2	Cartographier les renseignements aéronautiques applicables à chaque carte	Procédures internes





AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 1 sur 6

ANNEXE 1: TAXONOMIE

Niveau 1	Exige des connaissances de base de la matière. Le stagiaire doit se rappeler les points essentiels ; il mémorise et retrouve les données	
Verbe	Définition	Exemple
Définir	Enoncer ce que c'est, donner la définition	Définir le but/objectif de l'AIS
Dessiner	Produire une image, un schéma ou un diagramme	Dessiner un tableau de symboles spécifié
Enumérer	Enoncer l'un après l'autre	Donner dans l'ordre les sections de l'AIP
Nommer	Indiquer le nom des objets	Nommer la personne responsable qui autorise les changements de données
Citer	Répéter ce qui est écrit ou énoncé	Donner la définition OACI d'un service AIS
Reconnaitre	Connaitre un objet déjà vu	Reconnaitre les informations décrites dans un NOTAM
Indiquer	Dire ou écrire de manière formelle	Dire qui est l'approbateur de certaines informations

Niveau 2	Le stagiaire a une connaissance suffisante de la matière pour en discuter intelligemment. Il est en mesure de se représenter certains objets et événements pour savoir comment y réagir	
Verbe	Définition	Exemple
Comprendre	Comprendre une situation	Comprendre le caractère critique des conditions Comprendre la nécessité d'une coordination
Aider	Aider une personne à effectuer un travail en faisant une partie	Utiliser l'interface homme-machine en exploitation et aider à régler les écrans
Caractériser	Décrire les caractéristiques d'une chose ou d'un objet	Caractériser les conséquences d'une mise à niveau du système d'exploitation. Décrire différent objet d'équipement AIS.



AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

ANNEXE 01

REVISION N° 00

Page 2 sur 6

Considérer	Réfléchir attentivement	Tenir compte des problèmes institutionnels et des responsabilités du fournisseur de service
Décoder, Encoder	Déchiffrer, ou mettre en langage clair. Coder ou déchiffrer.	Déchiffrer une abréviation OACI. Coder un terme utilisé dans l'AIP
Démontrer	Décrire et expliquer ; de manière logique fournir la vérité sur une déclaration	Démontrer comment maintenir la traçabilité dans la chaine de données. Démontrer comment établir un NOTAM.
Décrire	Dire comment c'est ou ce qui s'est passé	Décrire l'architecture du système AFTN. Décrire les méthodes par lesquelles l'assurance qualité est maintenue.
Différencier	Montrer les différences entres les choses	Quelle est la différence entre un AIC et un supplément AIP. Faire la différence entre plusieurs tableaux pertinents.
Expliquer	Donner les détails sur quelque chose ou décrire de façon à ce que ce soit compris	Expliquer les principes du système de gestion de la qualité. Expliquer le but et la fonction de l'OACI.
Entrer	Entrer dans le système	Entrer les données
Contrôler	Observation continue	Surveiller la connexion AFTN
Opérer	Effectuer un travail, remplir une fonction	Utiliser l'équipement AIM, transférer un fichier d'un système à un autre
Passer	Déplacer, faire passer, transmettre	Passer une information a un collègue
Relayer	Faire suivre, pourvoir	Transmettre un message au chef de servic
Rapporter	Présenter un rapport, fournir une déclaration (compte rendu) détaillée sur un évènement ou une situation	Faire un rapport sur la performance de l'exécution d'une tâche de maintenance



AGAC/ANS/GUID 010

ANNEXE 01

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 3 sur 6

Examiner/Scanner	Observer continuellement afin d'extraire les données appropriées	Examiner la liste des demandes de NOTAMS en attente
Tenir compte de	Prendre en considération avant de décider	Prendre en compte les critères de sélection (NSC) de NOTAM avant d'émettre un NOTAM
Transférer	Remettre	Transférer un message au destinataire approprié

Niveau 3	Exige une connaissance approfondie de la matière et la capacité de la mettre en application avec exactitude. Le stagiaire doit être en mesure d'utiliser les connaissances acquises pour élaborer des plans et les exécuter	
Verbe	Définition	Exemple
Acquérir	Obtenir soi-même et pour soi-même ; obtenir après des recherches	Obtenir un fichier spécifique de données
Exécuter	Effectuer, Exécuter	Transmettre le NOTAM en utilisant AFTN
Ajuster	Changer pour une nouvelle position, valeur ou réglage	Modifier l'information pour refléter le changement
Analyser	Examiner la composition de	Analyser l'information reçue du sponsor
Appliquer	Utiliser quelque chose dans une situation ou activité	Appliquer le modèle approprié dans l'analyse du système AIM concerné
Comprendre	Comprendre une situation comportant un problème à résoudre et en connaître les enjeux, énoncer un plan sans l'appliquer	Comprendre le caractère critique des conditions Comprendre la nécessité d'une coordinatior
Vérifier	S'assurer que l'information est correcte	Vérifier l'intégrité des données
Choisir	Décider de faire une chose plutôt qu'une autre	Choisir le critère de sélection NOTAM approprié (NSC) pour une demande de NOTAM
Collecter / Recueillir	Assembler, accumuler	Compiler les informations provenant de différentes sources





AGAC/ANS/GUID 010

ANNEXE 01

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 4 sur 6

Se conformer	Agir en conformité avec	Se conforme aux SARPS de l'OACI
Conduire (guider)	Mener, guider	Assurer la coordination avec l'autorité compétente
Confirmer	Etablir, Corroborer	Confirmer le statut des données
Concevoir	Elaborer un plan	Concevoir un tableau selon une exigence spécifiée
Détecter	Découvrir l'existence de	Détecter les incohérences dans une publication
Exécuter	Effectuer une action	Transmettre les données à l'utilisateur suivant désigné
Extraire	Recopier, Déduire	Extraire les données de la base de donnée
Identifier	Etablir l'identité	Repérer un problème avec les données
Informer	Renseigner, Dire	Informer l'autorité compétente en accord avec la procédure écrite
Initier	Débuter, commencer, être à l'origine	Commencer / Débuter une procédure de coordination
Interpréter	Décider du sens ou de la signification lorsqu'il y a un choix	Examiner les options possibles afin insére de nouvelles informations dans le AIP
Emettre	Exposer, publier	Emettre un NOTAM
Maintenir	Continuer, Conserver, rafraîchir	Conserver la liste de contrôle des pages
Notifier	Faire savoir, Annoncer, rapporter	Informer le bureau approprié de toute modification du texte de l'AIP
Obtenir	Acquérir d'une source reconnue	Obtenir une information aéronautique
Organiser	Donner une structure ordonnée à	Organiser les informations séparées dans un ordre logique
Effectuer	Continuer, Exécuter	Effectuer une activité de relecture, effectue coordination
Enregistrer	Enregistrer, Ecrire	Enregistrer les informations dans les dossiers appropriés





AGAC/ANS/GUID 010

ANNEXE 01

EDITION N° 01 12/04/2024

REVISION N° 00

Page 5 sur 6

Lier à	Etablir un lieu	Etablir le lien entre un amendement AIP et un supplément AIP
Résoudre	Solutionner, résoudre, fixer	Résoudre le problème de doublon dans le document
Répondre	Réagir, Répondre	Répondre au message de l'operateur
Réviser	Inspecter, Faire une révision	Examiner l'impact de l'introduction de nouvelles informations sur des modifications précédentes
Sélectionner	Choisir, sélectionnez l'option appropriée	Sélectionner l'espace réservé le plus approprié pour les nouvelles informations
Réactualiser	Mettre à jour, Rafraîchir	Actualiser le texte du document

Niveau 4 :	Aptitude à établir une liaison, à l'intérieur d'un groupe d'applications connues, en suivant la chronologie appropriée et les méthodes adéquates pour résoudre un problème ou aptitude à analyser une nouvelle situation pour élaborer et appliquer une stratégie pertinente en vue de résoudre un problème complexe. La situation est qualitativement différente des situations rencontrées antérieurement, et exige d'évaluer les options et de faire preuve de jugement.	
Verbe	Définition	Exemple
Allouer	Attribuer, Consacrer	Attribuer la responsabilité de la compilation de l'AIP à un collègue
Apprécier	Evaluer, déterminer le bénéfice	Evaluer le contenu d'un NOTAM
Evaluer	Estimer l'ampleur de la difficulté	Evaluer le travail nécessaire pour produire un ensemble de données
Attribuer/Affecter	Partager, répartir	Attribuer une partie du processus à un individu
Coordonner	Prendre part dans une relation	Coordonner les activités entre deux parties
Déléguer	Engager l'autorité, affecter (céder)	Déléguer la responsabilité de l'émission d'un NOTAM
Assurer	Sécuriser, S'assurer	S'assurer qu'une action convenue est lieu



AGAC/ANS/GUID 010

EDITION N° 01 12/04/2024

ANNEXE 01

REVISION N° 00

Page 6 sur 6

Estimer	Déterminer un montant	Evaluer la charge de travail liée à la production d'un nouveau produit
Imaginer	Concevoir à partir d'une idée mentale, une pensée	Imaginez les actions possibles suite aux modifications d'un document
Intégrer	Combiner pour former un ensemble	Intégrer des components individuels dans une publication
Gérer	Traiter, conduire	Traiter les données reçus d'un sponsor
Résoudre	Trouver la réponse à	Résoudre les problèmes dans le document
Vérifier	Confirmer	Vérifiez les données reçus d'un sponsor

